

Arrêté n° 2020/G-13
fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours
d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants – session 2020

Le Président,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-83 portant ouverture, en date du 31 juillet 2019, du concours 2020 d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2020 du concours d'Éducateur de Jeunes Enfants est arrêtée comme suit :

ADONETH Thomas
AGUSTIN Fanny

ALTERIET Isabelle
AMBOLLET Delphine

ANDREOLETTI Marlène
ANTOINE Lucie

ARMENJON Cindy
AUBIN Anne-Sophie
AUJOULAT Solène
AUSSERESSES Claire
BALL Stéphanie
BARDOLLET Celine
BAUDOQUIN Aurélie
BAUMERT Claire
BELMONT Johanna
BENGAYOU Chaffya
BERNARD Valentin
BERTIN Celine
BILLON Anaëlle
BLIGNY Sandrine
BLOCH Marie
BOEHM Christine
BOESCH Océane
BOILEAU Véronique
BOITEUX Léna
BONNAMOUR Anaïs
BONNET-VANIER Athalie
BOURQUIN Elise
BOUVET Delphine
BOYER Tracy-Lise
BURGER Amélie
CANAL Alexanne
CHABERT Amandine
CHAPUIS Marianne
CHARLES Angélique
COLINOT Pauline
COOLS Tiffany
COSTA Jérôme
COUTANT Laurence
CRATZ Manon
DA EIRA BARREIRA Eliane
DALERY Alexandra
DARON Armelle
DE LUIZ Marion
DEGUERNE Anne, Chantal,
Marie
DIDIER Emilie
DONADONI CAVALLAZZI
Murielle
DROUHOT Soline
DUBIEF Maelle
EBER Pauline
EHRET Marine

ESTIENNEY Carole
EZRATTI Gwenaëlle
FARGIER Karine
FELIX - MADESCLAIRE Dallo
FEURTEY Myriam
FISCHER Béatrice
FRANCK Fatma
FREUND Elodie
FREY Priscilla
GAUDILLIER Sarah
GENTNER Bénédicte
GIRARD Lucille
GUICHARD Mathilde
GUINART Ludivine
HAUG Elodie
HAYECK Stéphanie
HEGRON Marie-Cecile
HEIM Magali
HERTFELDER Sandrine
HEUBER Corine
HIERNARD Magalie
HOCHARD Amandine
HOLSTEIN Laetitia
JACQUIN Eline
JAEGLE Morgane
JAQUET Elise
JOB Amandine
KAY Carine
KEMPF Emilie
KUNTZMANN Silvia
LAFFAGE Léa
LAKLALA Abdelhafid
LALORCEY Julie
LANDREA Aline
LEGENDRE Laura
LEHMANN Marion
LIMA Rachel
LISCHETTI Muriel
LOPARD Stéphanie
LOPEZ Julie
LUCAS Marion
MAEGHT Justine
MAIK Caroline
MAILLARD Sarah
MAILLARY Lucie
MAINBERTE Sarah
MAISONNEUVE Myriam

MANSUY Claudie
MARTIN Dorotheé
MARTINET Christelle
MASSARD Florence
MAURIVARD Marianne
MIESCH Marie-Laure
MONNIN Aurélie
MOUGIN Fanny
MOUREY Mélanie
NANNINI Laura
OLIVIER Céline
ORGEL Agnès
PASSILLY Agnès
PERROUD Fanny
PETER Anne
PIANA Vanessa
PILET Stephanie
PILLET Maud
PIRONNEAU Anaïs
PIRONNEAU Luc
PONTILLON Simbi
REBSTOCK Catherine
REGNIER Laëtitia
RENAUX Stéphanie
RETIÈRE Nolwenn
RIOUSSET Celine
ROBBE Bathilde
RODRIGUEZ Elodie
ROUMILHAC Claire
SANDOZ Pauline
SCHALLER Élise
SCHLAEFLIN Marion
SCHOUWEY Clémence
SLIMANI Samia
SOMME Nathalie
SPENGLER-MONZEL Léa
STEPHAN Karin
TESSIER Laure
THEVENET Marjorie
VAUX AUCLAIR Virginie
VERNIER Maud
VEROT Lauriane
WEYBRECHT Marine
ZUSSY Benjamin

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 16 janvier 2020



Serge BAESLER
Maire de Baltzenheim